

des pina coladas. Les rayons du soleil ont peut-être pénétré en elle et endommagé sa crédibilité.

Le prétendu accord a été annoncé le 30 décembre. C'était sa résolution du Nouvel An... Je remarque que vous me faites signe que le temps qui m'est alloué est terminé, madame la Présidente. C'est dommage, étant donné que j'avais d'autres commentaires à faire mais je conclus en disant à mes collègues qui courbent la tête de honte en ce moment très difficile que je comprends pourquoi ils sont traumatisés et qu'ils s'inquiètent de leur avenir politique. S'ils veulent regagner l'appui et le respect des Canadiens, ils doivent agir de façon honorable et voter contre le projet de loi C-37.

M. Boudria: Madame la Présidente, puis-je poser une question au député avec le consentement unanime de la Chambre?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Madame la Présidente, j'ai écouté le débat avec beaucoup d'intérêt. Il risque de donner l'impression que le gouvernement évite autant que possible de causer des difficultés à nos voisins du Sud. Je tiens à signaler une révélation qui nous a été faite, à savoir que les Américains éprouvent beaucoup de difficulté à décider où ils vont placer l'étoile supplémentaire dans la bannière étoilée à cause de l'attitude du gouvernement conservateur.

● (1640)

J'aime et j'apprécie beaucoup de membres du gouvernement. Une certaine naïveté caractérise les ministériels. Je pourrais dire que le gouvernement est divisé en deux catégories: les naïfs et les fripons. Quand tous les procès et toutes les enquêtes seront terminés, tous les fripons seront supprimés, et il ne restera que les naïfs.

Le premier ministre (M. Mulroney) a dit hier qu'il était du Missouri. Je me demande de quelle région du Missouri. Sauf erreur, une personne qui prétend venir du Missouri ne sera probablement pas facile à convaincre; elle ne risque guère de se laisser berner par des négociants yankees. Ce gouvernement s'est toujours laissé rouler par des commerçants yankees. Dans le projet de loi C-37 et dans l'affaire du bois d'oeuvre, nous ne voyons qu'une partie du réseau de relations entre le gouvernement actuel et les Américains, qui a causé bien du souci aux Canadiens.

Mon collègue le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a dit que lorsqu'on songeait à l'incurie du gouvernement dans les négociations avec les États-Unis sur les questions commerciales, on se demandait avec inquiétude qu'on risquait de devoir

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

négoier si le Pacte de l'automobile n'était pas remis en question. A en juger d'après cette affaire du bois d'oeuvre, la situation est très inquiétante. La question des droits compensateurs sur le bois d'oeuvre canadien a déjà été abordée comme d'autres questions relatives au bois de construction. Il y a eu le problème des bardeaux sur lesquels un droit compensateur a été imposé. J'avais observé alors que «bardeau» était le nom populaire d'une maladie nerveuse et aussi de ses symptômes, et qu'il témoignait de la façon plutôt nerveuse dont le gouvernement s'attaquait aux questions exigeant des négociations avec les États-Unis.

Pour en revenir à la décision de 1983, le gouvernement avait gagné parce qu'il avait une bonne cause. Si le gouvernement avait eu le courage de s'en tenir à ses premiers propos, nous aurions gagné de nouveau. Puis-je rappeler à la Chambre ces premiers propos: «Nous nous battons jusqu'au bout. Aujourd'hui c'est le bois, demain ce sera autre chose». C'est ce que disait le ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) et elle avait certainement raison. Naturellement, si on se laisse faire, comme on l'a fait ici, ce n'est qu'une question de temps avant que la même chose ne se produise pour d'autres produits ou d'autres relations commerciales avec les États-Unis.

Vu la vague protectionniste qui déferle sur les États-Unis, il est certain qu'ils vont regarder de près ce que nous produisons et de quelle manière nous le produisons, ce qui fait qu'ils vont découvrir des subventions partout. C'est un pays assiégé en matière de commerce, dans une large mesure de sa propre faute, du fait de la mauvaise gestion de son économie et de ses propres carences. En matière de relations économiques, il est clair que dès que les Canadiens, ou quelque autre peuple, commenceront à concurrencer efficacement les Américains, ceux-ci chercheront des moyens de répliquer.

Dans le cas qui nous préoccupe, les Américains ont prétendu que les droits de coupe dans certaines parties du pays étaient trop faibles, ce qui constituait une subvention. Après avoir menacé d'imposer 35 p. 100 de droits compensateurs, ils se sont finalement arrêtés sur le chiffre de 15 p. 100, à la suite d'une décision préliminaire.

Si on laisse cet aspect de côté, on peut prétendre que le bois transporté jusqu'à la frontière bénéficie des subventions accordées aux chemins de fer. Si l'on regarde les choses de très près, on peut trouver un bon nombre de domaines où les Américains, dans leur recherche incessante d'excuses pour leurs mauvais résultats, trouveront des subventions au bois d'oeuvre devant faire l'objet de droits compensateurs. Cela illustre ce qui pourrait se passer ailleurs. Ce n'est pas simplement le fait que l'on nous ait imposé des droits compensateurs, qui nous a conduit à négocier un Mémoire d'entente, mais aussi que, en raison du remplacement de ces droits par une taxe à l'exportation, nous nous trouvons en face d'un tas d'autres difficultés.